

**Quelle type de protection choisir?**

Le choix du type de protection se définit suivant l'importance du risque porté à la sécurité des personnes ou des biens, en combinant les protections de type A, B et C. Le choix de la protection à mettre en place doit être formulé par le donneur d'ordre.

- **Porte** : servant principalement à l'anti-intrusion.
- **Panneau pivotant** : servant principalement à l'interdiction d'accès.



Porte à crochets  
**Type A**  
Ref: PANCROA



Porte + opercule  
**Type A+B**  
Ref: UCEC

**PROTECTIONS DE TYPE A**

Protection verticale recouvrant l'échelle sur une hauteur minimale de 1800 mm pour en interdire son utilisation.  
Produits proposés :  
- Porte de condamnation montée sur paumelles avec fermeture à cadenas ou à serrure.  
- Porte amovible à crochets avec pattes à cadenas.



Panneau pivotant  
**Type B**  
Ref: EUKCON

**PROTECTIONS DE TYPE B**

Protection horizontale placée sous l'arceau pour en interdire son utilisation.  
Produits proposés :  
- Trappe de fermeture montée sur arceau avec pattes à cadenas.  
- Panneau pivotant monté sur paumelles avec pattes à cadenas.

joues latérales



Interdit l'accès par les côtés  
Ref: FAC103

Panneau de fond



Interdit l'accès par l'arrière  
Ref: FAC203

Tôle perforée



Interdit l'accès par la crinoline  
Ref: FAC303

**PROTECTIONS DE TYPE C**

Protection complémentaire aux protections de type B ou A+B, placée sur la crinoline.  
Produits proposés :  
- Tôle perforée acier ou aluminium rivetée sur la crinoline.

**Dans quel cas utiliser les condamnations pour la conformité?**

Pour une échelle placée à l'extérieur sur un site non protégé :

-> Utiliser : porte de condamnation de type A+B ou A+B+C suivant le degré de protection recherché.

Pour une échelle placée à l'extérieur ou à l'intérieur sur un site protégé :

-> Utiliser : panneau pivotant ou porte suivant le degré de protection recherché.

L'installation d'une condamnation ne doit en aucun cas gêner l'évacuation si l'échelle peut être utilisée pour une issue de secours. La solution qui est préconisée dans ce cas bien précis est une porte de condamnation munie d'une pédale de déverrouillage aux pieds, actionnable à la descente et équipée d'une fermeture à serrure.



Les pièces conditionnées dans des cartons ou emballages plastiques doivent être entreposées à l'abri de l'humidité